

République FRANCAISE
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20240702_08 du 02/07/2024
Direction des ressources humaines

L'an deux mille vingt quatre, le deux juillet, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 26/06/2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Sandrine BELMONT.

Rapporteur : Clément DELORME

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 66

Nombre de conseillers municipaux présents : 49

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 16

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Nadine BADR-VOVELLE - Cédric BARBIERO - Claire BELLISSEN - Sandrine BELMONT - Marlène BONTEMPS - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Jean-Louis CLAUDE - Sandrine COMTE - Clément DELORME - Marysa DOMINGUEZ - Alain DONJON - Oihiba DRIDI - Thierry DUCHAMP - Yann-Yves DU REPAIRE - Benjamin GIRON - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Frédéric HYVERNAT - Bernard JAVAZZO - Jean-Charles KOHLHAAS - Patrice LANGIN - Dominique LARGE - Marion LECLERE - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Josiane MARTIN - Pierre-Marie MAUXION - Levana MBOUNI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Alexis MONTOLIU - Jérôme MOROGE - Claude MOUCHIKHINE - Jean-Luc PAYS - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Jacques ROS - Paul SACHOT - Max SEBASTIEN - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Michel BAARSCH pouvoir à Nadine BADR-VOVELLE
Nora BELATTAR pouvoir à Alain DONJON
Tassadit BELLABAS pouvoir à Philippe SOUCHON
Marine BOISSIER pouvoir à Thierry DUCHAMP
Anaëlle CAILLET pouvoir à Jean-Louis CLAUDE
Eliane CHAPON pouvoir à Christine CHALAND
Patricia DAUVERGNE pouvoir à Marlène BONTEMPS
Anne DEMOND pouvoir à Marion LECLERE
Marcel GOLBERY pouvoir à Christian AMBARD
Alexandre HEBERT pouvoir à Pierre-Marie MAUXION
Pierre LAFORETS pouvoir à David GUILLEMAN
Solange MARTELLACCI pouvoir à Cédric BARBIERO
Maud MILLIER DUMOULIN pouvoir à Bernard JAVAZZO
Anne PASTUREL pouvoir à Clément DELORME
Ahlame TABBOUBI pouvoir à Jean-Luc PAYS
Chantal TURCANO-DUROUSSET pouvoir à Frédéric HYVERNAT

ABSENT(ES) :

Anissa HIDRI

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois concernés ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Comité social territorial du 29/05/2024 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances ressources humaines sécurité et affaires générales du 25/06/2024

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, il est proposé d'approuver les créations et les suppressions de postes au tableau des effectifs afin de poursuivre l'adaptation des services aux tâches et missions demandées.

Au sein de la direction des ressources humaines et suite à la réussite à un concours, il est proposé de créer un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs à temps complet et de supprimer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet, à la titularisation de l'agent ;

Au sein de la direction des sports et pour adapter le besoin à l'emploi, il est proposé d'augmenter la quotité de temps de travail d'un agent occupant un emploi dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation, en passant d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation à temps non complet 17h30 à un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation à temps non complet 25h00 ;

Au sein du service des archives et suite à une mobilité interne, il est proposé de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine à temps complet et de supprimer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet ;

Au sein de la direction de la petite enfance et suite à la réussite à un concours, il est proposé de créer un poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps complet et de supprimer un poste dans le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture à temps complet, à la titularisation de l'agent ;

Au sein de la direction enfance jeunesse et suite à la réussite à des concours, il est proposé de créer deux postes dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps complet et de supprimer deux postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet ;

Au sein de la direction des sports et pour adapter le besoin du service public, il est proposé de créer un poste d'éducateur des APS à temps complet et de supprimer un poste d'éducateur des APS à temps non complet 21h00.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les modifications évoquées ci-dessus au tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2024 :

Cadres d'emplois	Création	Suppression
Rédacteur	1 poste à temps complet	
Adjoint administratif		1 poste à temps complet lors de la titularisation de l'agent
Adjoint d'animation	1 poste à temps non complet 25h00	1 poste à temps non complet 17h30
Adjoint du patrimoine	1 poste à temps complet	
Adjoint technique		3 postes à temps complet
Educateur de jeunes enfants	1 poste à temps complet	
Auxiliaire de puériculture		1 poste à temps complet
ATSEM	2 postes à temps complet	
Educateur des APS	1 poste à temps complet	1 poste à temps non complet 21h00

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 012.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le / /
Mise en ligne le / /
Notification le / /

Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

FAIT ET DÉLIBÉRÉ
A OULLINS-PIERRE-BENITE
L'an deux mille vingt quatre, le deux juillet
Pour extrait certifié conforme,
Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

Le secrétaire de séance
Sandrine BELMONT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).